

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-150-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

N° 150/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2019,

Objet de la délibération :

Saison numérique 2020 (projet intergénérationnel)

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	4
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	76

Résultat du vote

- Pour :	76
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s

Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bonnefoi Frédéric quitte la séance à 22h40.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièvremon Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Lathier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à M. Roland Jean-Louis, Mme Chanudet Djamilia à M. Pernin Daniel, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, Mme Galmiche Christelle à M. Chabod Gérard, Mme Bournez Estelle à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Procuration

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, Mme Fietier Danièle par M. Poirot Daniel, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier.

Suppléé(e)s

Excusé(e)s

Mme Boucon-Galimard Sabine, Ms. Debray Michel, Nicolet Jean-Paul & Guinchard Jean-Pierre.

Absent(e)s

Mmes Muller Valérie, Faillet Maryse, Breuillot Christine, Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Bourgon Jean-Michel, Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Mugaïn Romuald, Petetin Yves, Simon Gilles, Quété Gérard et Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Au travers de sa politique culturelle, le département du Doubs souhaite renforcer la coopération territoriale en favorisant une diffusion culturelle équitable sur le territoire avec les communes et les intercommunalités.

Ainsi en partenariat avec le Département, la Communauté de Communes Loue Lison accueillera dans le cadre de la 4^{ème} édition de la Saison numérique, la performance danse/photo proposée par la Compagnie Astragale, une médiation culturelle est prévue avec les MARPA du territoire.

Ce spectacle aura lieu au printemps 2020 à l'Office culturel de Quingey.

Le coût artistique du projet sera entièrement pris en charge par le Département.

La Communauté de Communes s'engage de son côté à assurer l'accueil des équipes artistiques et techniques le jour de la représentation (frais de bouche non connu à ce jour). Ces dépenses seront prévues au BP 2020.

Le conseil, invité à se prononcer, autorise le Président à signer tous documents
rattachés à ce spectacle.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.19
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-150-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

Communauté de Communes
Louviers
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS